TUMBLING & DOUBLE MINI

PROCESSUS DE SÉLECTION : ÉQUIPE NATIONALE 2026

Janvier, 2026

DATES IMPORTANTES

Date	Événement	Lieu	Eligibilitie
5-9 november, 2025	Championnats du monde	Pampelune, ESP	Athlètes seniors qualifiés de l'équipe nationale
12-16 november, 2005	Championnats du monde par groupe d'âge	Pampelune, ESP	Athlètes qualifiés par groupe d'âge
12-15 mars, 2026	TG Élite Canada	Markham, ON	Les athlètes nationaux (événement de club) – N5 à senior en TUM, DMT
mai, 21-24 2026	Championnats canadiens	À déterminer	Tous les athlètes qualifiés de N5 à senior
2 juillet, 2026	Nomination de l'équipe nationale des disciplines des Jeux mondiaux	Virtuel	Senior, développement, junior

PROCÉDURE DE SÉLECTION

1. ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE

Les athlètes participant dans les catégories junior, N6 ou senior figureront sur la liste de classement. Seuls les athlètes inscrits sur la liste de classement de l'équipe nationale sont admissibles:

DOUBLE MINI & TUMBLING
• Être nommé(e) aux équipes nationales senior, junior ou de développement. • Participer à titre de membre de l'équipe canadienne lors des Coupes du monde FIG, Championnats du monde ou de tout autre événement sanctionné par la FIG.

2. TAILLE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale sera composée d'un **nombre maximal d'athlètes les mieux classés** sur la **liste de classement nationale** pour les catégories suivantes :

Discipline	Femme Senior	Homme Senior	Équipe de développement (17-21) Femme	Équipe de développement (17-21) Homme	Femme Junior	Homme Junior
DMT, TUM	8	8	6	6	4	4

* Les équipes nationales senior féminine et masculine pourraient être augmentées jusqu'à un maximum de **12 athlètes**, selon les résultats du **processus de sélection des Championnats du monde** (voir le document de sélection des Championnats du monde).

3. CALCUL DE LA LISTE DE CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Tous les athlètes auront un pointage de classement calculé selon la méthode suivante, basé sur les résultats du TG Élite Canada 2026 et des Championnats canadiens TG 2026.
Remarque : le bonus canadien sera inclus dans la liste de classement de l'équipe nationale.

DOUBLE MINI et TUMBLING
Équipes junior, développement et senior : La somme des éléments suivants : A. le pointage total du meilleur Q1 (total de deux passages) B. le pointage le plus élevé pour un passage simple (toutes manches confondues) C. le deuxième pointage le plus élevé pour un passage simple (toutes manches confondues) *Les pointages utilisés pour les éléments B et C ne peuvent pas provenir de la même manche que l'élément A.*

*Consultez le calendrier des compétitions à la page 1 pour les dates et les lieux.

4. SUBSTITUTION DU POINTAGE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Dans le calcul des standards de classement de l'équipe nationale, les athlètes pourront utiliser un pointage international obtenu lors d'une compétition internationale désignée, des Championnats du monde ou des Championnats du monde par groupes d'âge de l'année civile précédente afin de remplacer une composante d'un pointage d'essais de l'équipe nationale.

Les athlètes peuvent substituer un maximum d'un (1) pointage parmi les suivants :

DOUBLE MINI	TUMBLING
• pointage total du Q1 • pointage pour un passage simple	• pointage total du Q1 • pointage pour un passage simple •

**Les compétitions internationales valides sont indiquées au début du présent document, sous la rubrique Dates importantes.*
Le bonus canadien sera ajouté aux pointages des compétitions mentionnées ci-dessus, à la suite de l'examen et de la vérification effectués par le juge FIG canadien qui était présent lors de la compétition.

5. NOMINATION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale sera nommée une fois par année. Pour 2026, elle sera nommée le 2 juillet.

6. CLASSEMENT DE LA LISTE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

La liste de classement de l'équipe nationale comprendra chaque athlète ayant atteint le standard de pointage de l'équipe nationale ou un standard supérieur, ainsi que le degré de difficulté (DD) correspondant, lors de l'un des deux (2) essais de l'équipe nationale ou d'une compétition internationale désignée (pour le TUM et le DMT, le pointage et le DD doivent être atteints lors de la même manche).
Veuillez vous référer au document **Standards de qualification 2026** pour l'ensemble des exigences relatives aux pointages (également disponible à l'Annexe A).

Les athlètes peuvent atteindre le degré de difficulté minimal et le pointage requis lors des compétitions internationales valides indiquées au début du présent document, sous la rubrique **Dates importantes**.

Jusqu'à la nomination officielle de l'équipe nationale, les athlètes admissibles (17 à 21 ans) peuvent figurer à la fois sur la liste de classement senior et sur la liste de classement développement. Après la nomination officielle des équipes, les membres de l'équipe nationale senior seront retirés de la liste de classement de l'équipe nationale développement.

Pour chaque discipline et chaque catégorie, les athlètes seront répertoriés par genre et classés selon les critères suivants :

- exigence de degré de difficulté atteinte (DD indiqué à « OUI »), ce qui signifie que le degréde difficulté minimal requis a été atteint.

La liste de classement sera ordonnée selon le pointage total, en ordre décroissant, jusqu'à un maximum de douze (12) athlètes.

Des colonnes indiqueront si le DD minimal et le standard minimal de l'équipe nationale ont été atteints. Les athlètes ayant les cochements requis pour une discipline seront sélectionnés avant ceux dont les exigences ne sont pas entièrement remplies. Il n'y a aucune garantie que les athlètes ne répondant pas à toutes les exigences seront invités à combler des équipes incomplètes.

**** Le fait de satisfaire uniquement à l'exigence de degré de difficulté ne qualifie pas un athlète pour un classement.****

7. CRITÈRES DE DÉPARTAGE – LISTE DE CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

La procédure suivante sera utilisée pour départager les athlètes en cas d'égalité du pointage total de classement :

1. En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le pointage le plus élevé lors d'une manche de qualification (préliminaire), dans l'un ou l'autre des deux (2) essais de l'équipe nationale de la période de classement en cours, sera classé devant.
2. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant obtenu le pointage total le plus élevé pour un ensemble de deux (2) passages, en qualification ou en finales, lors de l'un ou l'autre des deux (2) essais de la période de classement en cours, sera classé devant.
3. Si l'égalité persiste toujours, l'athlète ayant obtenu le pointage le plus élevé pour un passage simple sera classé devant.
4. Si l'égalité persiste encore, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors des plus récents Championnats canadiens sera classé devant.

8. MÉCANISME DE SUIVI DE LA LISTE DE CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Gymnastique Canada assurera le suivi du classement des athlètes dans les catégories suivantes :
A. senior (17 ans et plus)
B. développement (17 à 21 ans)
C. junior (13 à 16 ans)

9. POINTAGES POUR BLESSURE – ESSAIS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les standards de l'équipe nationale ne peuvent pas être atteints uniquement à l'aide d'un pointage pour blessure.

Dans les cas de maladie, de blessure ou de grossesse empêchant un athlète de participer à l'un des essais de l'équipe nationale, un pointage substitut sera établi pour le Q1 uniquement, pour la compétition manquée. Le pointage des routines du Q1 sera équivalent à 90 % des résultats du Q1 de l'athlète lors de l'essai domestique le plus récent (troisièmes essais 2025). Un seul pointage pour blessure sera accordé par année civile.

Si un athlète se blesse lors de l'échauffement précédant le début du Q1 ou pendant le Q1, l'athlète recevra un pointage pour blessure pour son Q1.

Afin d'obtenir un pointage pour blessure, une notification écrite d'un médecin (ou d'un membre de l'IST de l'équipe nationale) est requise avant la compétition. Si un retrait en raison d'une maladie ou d'une blessure survient durant un essai de l'équipe nationale, celui-ci doit être appuyé par une évaluation sur place d'un membre du personnel médical de l'IST de l'équipe nationale de Gymnastique Canada ou du médecin de l'équipe afin que l'athlète puisse recevoir un pointage pour blessure. L'absence à une compétition ou à un essai en raison d'obligations scolaires ou professionnelles ne constitue pas un motif valide pour l'obtention d'un pointage pour blessure.

10. ENTENTE ET SUIVI DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Un contrat sera signé par tous les athlètes et entraîneurs souhaitant participer au Programme de l'équipe nationale. Ce contrat comprendra un engagement complet envers le programme, notamment en ce qui concerne l'entraînement sur les agrès, la préparation physique, le suivi continu, la participation aux camps d'entraînement et à d'autres activités, le code vestimentaire, le signalement des blessures, ainsi que toute autre clause identifiée.

Pour toutes les disciplines, le suivi continu, la transmission des informations d'entraînement et la vérification vidéo seront utilisés comme outils afin de suivre la progression, de mieux comprendre la réalité de l'entraînement et d'établir une corrélation entre l'entraînement et les performances réalisées lors des camps d'entraînement ou des compétitions. Ces outils serviront également de moyen de communication pour les conseillers de discipline afin de mieux soutenir chaque athlète. Le fait de ne pas soumettre de façon répétée les informations de suivi, ainsi qu'un manque de préparation à la compétition, peuvent entraîner des sanctions, telles que la non-sélection à des compétitions.